

COMMUNIQUÉ DU G4+1

Le groupe de normalisateurs G4+1 s'est réuni à Édimbourg du 4 au 6 août 1998. Les sujets suivants ont été discutés :

1. Information sur la performance financière

Le Groupe a poursuivi ses délibérations au sujet d'un document proposant un état unique de la performance, qui présenterait le résultat global et dans lequel l'information serait regroupée selon trois grandes catégories : exploitation, financement, et autres gains et pertes. En plus de discuter de l'information contenue dans chacune de ces catégories, le Groupe s'est penché sur un certain nombre de questions précises liées à l'information sur la performance, notamment le traitement des éléments extraordinaires et inhabituels, la présentation des activités maintenues et des activités abandonnées ainsi que le traitement des erreurs, des modifications de conventions comptables et des révisions d'estimations comptables.

Le Groupe prévoit arrêter la version définitive du document lors de sa prochaine réunion, en octobre, et publier celui-ci sous la forme d'un appel de commentaires portant sur les propositions du Groupe. Les commentaires reçus sur le document serviront à chacun des conseils de normalisation représentés au sein du G4+1 pour déterminer les mesures à prendre en fonction de leur mandat respectif.

2. Regroupements d'entreprises

Le Groupe a discuté d'une proposition d'élaboration d'un document portant sur les méthodes de comptabilisation des regroupements d'entreprises, dans le but de dégager une méthode unique susceptible de faire l'unanimité parmi ses membres. Il a été convenu d'élaborer un document traitant des questions théoriques fondamentales suivantes :

- (a) L'adoption d'une méthode unique de comptabilisation des regroupements d'entreprises est-elle préférable à l'utilisation de deux méthodes (ou plus)?
- (b) Dans l'affirmative, quelle serait la méthode comptable à appliquer à l'égard de tous les regroupements d'entreprises?
- (c) Dans la négative, quelles devraient être les méthodes appliquées, et dans quelles circonstances?

À la lumière des premières délibérations, il semble que le Groupe soit en faveur de l'adoption d'une méthode unique de comptabilisation.

Le Groupe prévoit arrêter la version définitive du document lors de sa réunion d'octobre et publier celui-ci peu après. Le document sera publié sous forme de prise de position. Il sera transmis à chacun des conseils de normalisation représentés au sein du G4+1 pour que ceux-ci puissent déterminer s'ils doivent apporter des modifications à leurs normes existantes en matière de regroupements d'entreprises.

3. Instruments financiers

Le Groupe a eu une discussion approfondie avec le président du Groupe de travail mixte (GTM) sur la constatation et la mesure des instruments financiers. Le GTM est constitué de représentants d'organismes de normalisation de l'Australie, du Canada, de la France, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Royaume-Uni et des États-Unis, d'un représentant de l'IASC, ainsi que de représentants de

l'Allemagne et du Japon. Il a été créé en 1997 par le G4+1 et le Conseil de l'IASC dans le but d'élaborer une norme comptable exhaustive sur la constatation et la mesure des instruments financiers, laquelle prescrirait la juste valeur comme base de mesure.

Les points suivants ont été soulevés en cours de discussion :

- (a) Les membres du G4+1 ont réitéré leur appui à l'élaboration d'une norme comptable inspirée des propositions formulées dans le document de travail du comité de l'IASC, Comptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers.
- (b) Le GTM poursuit ses travaux en vue de la publication d'un exposé-sondage en 1999 et d'une proposition de norme en l'an 2000.
- (c) L'exposé-sondage et la norme proposée seront publiés par le GTM sous la même forme que les normes de l'IASC, avec une partie exposant les fondements des conclusions.
- (d) Chaque organisme de normalisation représenté au sein du G4+1 déterminera la forme du ou des exposés-sondages et l'usage qui en sera fait, selon ce qui convient pour leur pays.

4. Coentreprises

Le Groupe a arrêté la version définitive d'un document de travail sur la comptabilisation des coentreprises. Dans le document, il est proposé que les coentreprises, c'est-à-dire les ententes en vertu desquelles une activité est exercée par une entité distincte et fait l'objet d'un contrôle conjoint de la part des coentrepreneurs, soient comptabilisées selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En revanche, les ententes en vertu desquelles l'activité est menée conjointement, mais pas par le truchement d'une entité distincte, et en vertu desquelles les participants détiennent un droit indivis sur les actifs visés par

l'entente, seraient comptabilisées par chaque participant qui présenterait son droit indivis dans ses propres états financiers.

Le document sera publié sous forme d'appel de commentaires. Les commentaires reçus seront analysés par les conseils de normalisation respectifs en vue de l'élaboration de propositions spécifiques.

5. Contrats de location

Le Groupe a examiné un certain nombre de questions techniques particulières qui se posent en raison de la nouvelle méthode de comptabilisation des contrats de location proposée dans le document de travail du G4+1, *Accounting for Leases: A New Approach* («Comptabilisation des contrats de location : une nouvelle approche»). Au nombre de ces questions figurent les suivantes :

- comptabilisation de la valeur résiduelle;
- comptabilisation des loyers conditionnels;
- résiliation et options de renouvellement;
- comptabilisation par le bailleur – mesure de l'actif et constatation des produits.

Ces questions font l'objet de délibérations parallèles du personnel permanent et des membres des conseils dans chaque pays représenté au sein du G4+1.

Le Groupe prévoit arrêter la version définitive d'un document de travail au début de 1999.

6. Comptabilité à la valeur de consolidation

Le Groupe a discuté d'une proposition d'élaboration d'un document de travail traitant de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Au fil des

ans, depuis l'introduction de cette méthode, des doutes ont été soulevés quant à la logique qui la sous-tend, des règles différentes régissant sa mise en application ont été adoptées dans divers pays, et bon nombre de problèmes concrets se sont posés. À la lumière de l'évolution récente et à venir de la comptabilisation des actifs financiers, y compris les titres de participation, et de la recommandation du Groupe voulant que les coentreprises soient comptabilisées à la valeur de consolidation, le Groupe a jugé opportun d'élaborer un document de travail. Ce document traitera des aspects théoriques et des questions de mise en application, et présentera une analyse des questions liées à la comptabilisation à la valeur de consolidation en ce qui a trait aux sociétés liées et à la comptabilisation des participations dans des sociétés de personnes.

7. Coûts liés à l'émission d'actions

Le Groupe a discuté d'un document visant à faire le point sur la façon appropriée de comptabiliser les coûts liés à l'émission d'actions. Le Groupe a convenu que le traitement approprié de ces coûts consistait à les comptabiliser en diminution du produit de la mobilisation de capitaux.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du Groupe aura lieu à Toronto, du 27 au 29 octobre. Les points suivants figureront à l'ordre du jour :

- Information sur la performance
- Regroupements d'entreprises
- Instruments financiers
- Contrats de location